PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 8 février 2022 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

Mme Audrey Lussier, M. Alain Jobin et M. Simon Valcourt et M. Yves Guérette, président

Assistent également à la séance:

Sébastien Daviau, directeur adjoint
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

À dix-neuf heures quarante-trois (19h43), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2022-02-13

SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique* ;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour ;

Considérant que depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049) ;

Considérant que, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par voie de visioconférence.

En conséquence, il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permettre, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voir de visioconférence ;

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, publiée sur le site internet des municipalités membres.

2022-02-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
   1.1 Séances du conseil en temps de COVID-19;
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
   3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2022;
4. **TRÉSORERIE :**
   4.1 Comptes à payer au 8 février 2022
5. **ADMINISTRATION**
   5.1 Cotisation annuelle 2022 – ADMQ – Modification - Approbation

6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   6.1 Budget : aménagement intérieur 850/950 et gyrophare rouge
   6.2 Budget : lame pour ciseau de désincarcération
   6.3 Recertification PR – Module 2022
   6.4 Recrutement – 2 candidats
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   7.1 Journée nationale de reconnaissance des pompiers 2022
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
   10.1 Vêtement effigie de la Régie
   10.2 Extincteur citoyen
   10.3 Plan triennal
11. **INCENDIE :**
   11.1 Rapport mensuel - janvier
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

2022-02-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2022

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2022 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2022 et d'en autoriser les signatures.

2022-02-16

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 8 FÉVRIER 2022

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 8 février 2022.

2022-02-17

COTISATION ANNUELLE 2022 – ADMQ -MODIFICATION - APPROBATION

Considérant la résolution 2022-01-8 adoptée le 18 janvier 2022 qui autorisait le renouvellement à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2022 d'Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière, mais qui refusait de renouveler la prime d'assurance juridique et programme d'aide aux membres pour l'année 2022;

Considérant les nouvelles informations soumises aux membres du conseil concernant la prime d'assurance juridique et programme d'aide aux membres pour l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2022 d'Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière au montant de 495 $ plus les taxes applicables et de renouveler la prime d'assurance juridique et programme d'aide aux membres pour l'année 2022 au montant de 395$ taxes comprises.

2022-02-18

BUDGET : AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR 850/950 ET GYROPHARE ROUGE

Considérant les discussions lors de la séance du conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains le 18 janvier 2022;

Considérant les recommandations du directeur incendie pour l'aménagement du véhicule en procédant à l'installation de coffre de rangement pour le matériel de premier répondant;

Considérant la plus-value de maintenir ce véhicule en véhicule d'urgence;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la confection de coffre de rangement selon la soumission de L'ouvrier en date du 8 février 2022 et d'autoriser le directeur à procéder à l'achat d'un gyrophare rouge pour une dépense totale d'environ 2 500$ avant taxes.

2022-02-19

BUDGET : LAME POUR CISEAU DÉSINCARCÉRATION

Considérant que l'équipement a été acquis en novembre 2018;

Considérant l'usure des lames, les ébréchures, le nombre d'interventions et le maintien de compétence effectués avec l'équipement;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur à procéder à l'achat d'un ensemble de lames pour le ciseau de désincarcération à batterie pour la somme de 915.50 $ avant taxes selon la soumission d'Aréo-feu en date du 7 février 2022.

2022-02-20

RECERTIFICATION PR – MODULE 2022

Considérant que le service de sécurité incendie de la Régie a été mandaté pour l'application du service de PR-1;

Considérant que la certification doit être maintenue annuellement ;

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la recertification de PR-1 selon la soumission de Cardio Choc du 25 janvier 2022 pour la somme de 878 $ plus taxes.

2022-02-21

RECRUTEMENT – POMPIER - EMBAUCHE

Considérant la volonté de la Régie de traiter tout un chacun de façon équitable, cette dernière souhaite dénoncer, aux fins des présentes et en prévision du vote sur ce point, le lien familial entre M. Benoit Gaudette et M. Jean-François Picard, lequel ne doit pas influencer la présente décision, que ce soit positivement ou négativement ;

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et appuyé à l'unanimité des membres du conseil et résolu ce qui suit :

- ✓ D'embaucher monsieur Jean-François Picard au poste de pompier soumis aux conditions stipulées au document intitulé *Conditions de travail des pompiers volontaires et personnels de soutien de la Régie* sous réserve de l'entrevue avec le directeur et les directeurs adjoints à venir
- ✓ Considérant que M. Jean-François Picard n'est plus à l'embauche du service de sécurité incendie de Saint-Marcel-de-Richelieu, il n'y a pas lieu de demander l'autorisation du directeur pour le double emploi;

2022-02-22

RECRUTEMENT – POMPIER - EMBAUCHE

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et appuyé à l'unanimité des membres du conseil et résolu ce qui suit :

- ✓ D'embaucher monsieur Alexandre Duval au poste de pompier soumis aux conditions stipulées au document intitulé *Conditions de travail des pompiers volontaires et personnels de soutien de la Régie* sous réserve de l'entrevue avec le directeur et les directeurs adjoints à venir
- ✓ Considérant que M. Alexandre Duval n'est plus à l'embauche du service de sécurité incendie de Saint-Marcel-de-Richelieu, il n'y a pas lieu de demander l'autorisation du directeur pour le double emploi;

INFORMATION DU DIRECTEUR

JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS 2022

Le directeur adjoint parle de la journée nationale de reconnaissances des pompiers. Il informe les administrateurs qu'aucun candidat ne sera soumis.

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA :

VÊTEMENT EFFIGIE DE LA RÉGIE

Le directeur adjoint ouvre la discussion sur les vêtements à l'effigie de la Régie (casquette, chandail, molleton, etc.). Les membres du conseil proposent de faire l'ajout ainsi que d'élargir le terme « vêtement » dans le nouveau manuel des employés qui est en révision.

2022-02-23

EXTINCTEUR CITOYEN - REMBOURSEMENT

Considérant qu'il est important de consigner la directive établissant le remplissage des extincteurs citoyen;

Considérant que ce service est admissible aux citoyens des municipalités membres uniquement si l'extincteur a été utilisé dans le but de procéder à l'extinction d'un début d'incendie;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité que la Régie procède au remplissage des extincteurs citoyens uniquement si ce dernier a permis de procéder à l'extinction d'un début d'incendie;

Que la Régie n'est pas responsable en cas de non-conformité de l'extincteur lors du remplissage;

Que la Régie n'a pas à payer les inspections visuelles ou hydrostatiques des extincteurs;

Que la Régie ne refacture pas les municipalités membres pour ce service.

PLAN TRIENNAL

Un des membres du conseil demande au directeur adjoint s'il serait possible d'obtenir un nouveau plan ou une mise à jour du plan triennale des équipements, agrandissement, etc. **Point à suivre**

INCENDIE

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL - JANVIER

Le directeur adjoint dépose le rapport mensuel de janvier 2022 concernant les interventions du service incendie et fait un retour sur celles-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

2022-02-24

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures dix-sept (20h17), il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (15 e) jour de mars 2022.

Yves Guérette, président

Andrée-Anne Beauregard

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière